

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu

Séance du 24 janvier 2019

**PRESENTS** : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, David BILLON-LAROUTE, Jacqueline AYMOZ (de 19h15 à 20h10 et à partir de 22h), Dominique BARRAT, Marielle BRUNET, Adrien CHOLLAT, Pierre EYMERY, Dominique GOVAERTS, Anthony MAHE, Richard MEYER, Nadine ROUX.

**POUVOIRS** : Thierry BEAUFORT a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT  
Jacqueline AYMOZ a donné pouvoir à Marielle BRUNET (de 20h10 à 22h)  
Michel KRYSTLIK a donné pouvoir à Patrice MORTREUIL

**SECRETAIRE** : Richard MEYER

En exercice : 17      Présents : 14 puis 13      Votants : 16

### COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté en précisant que la date du conseil municipal de mars est le jeudi 21 et non le 22 comme mentionné par erreur.

### INFORMATIONS GENERALES

Séance de reprise, la première de la nouvelle année, la dernière de l'exercice de la mandature. Pour autant, l'année sera aussi chargée en dossiers que les précédentes. De gros dossiers lourds nous attendent comme la révision du plan local d'urbanisme qui nous obligera à beaucoup de finesse, le SPR qui est en cours et sur lequel nous aurons plus d'informations ce lundi 28 et comme d'habitude, nous aurons à défendre l'intérêt général.

Dans les jours à venir, nous espérons que le changement de gérance de l'hôtel du Val d'Ainan se concrétisera. Le boucher devrait s'installer mi-février dans son nouveau local. La maison de services au public est sur sa lancée, entre Pays Voironnais et commune.

Nous devons assurer une bonne tenue des prochaines élections européennes (26 mai, c'est déjà la fête des mères) mais d'ici là, il y aura deux réunions importantes que vous avez déjà notées : le 4 février et le 4 mars avec réunions de la commission des finances.

Dates des prochains conseils et réunions :

- Conseil municipal : 21/02, 21/03 à 19h15
- SPR : 28/01 à 14h00

## INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

- ✓ Commission Economie du 03/01/2019  
Rapport de Dominique GOVAERTS
- ✓ Commission Mobilité du 09/01/2019  
Rapport de Dominique GOVAERTS
- ✓ Commission Environnement du 15/01/2019  
Rapport de Patrice MORTREUIL

- ✓ CAPV : Approbation de la modification des statuts

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a initié une modification statutaire portant sur les points suivants votée par le conseil communautaire de la Communauté du Pays Voironnais lors de sa réunion du 18 décembre 2018 :

- Prendre la compétence optionnelle «création et gestion de maisons de services au public»
- Prendre acte du transfert obligatoire de la compétence «Eaux Pluviales Urbaines» à compter du 1er janvier 2020.
- Préciser que la compétence en matière d'assainissement concerne «l'assainissement des eaux usées» en 2019 ce qui comprend la «gestion du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif»
- Prendre acte de la loi du 23 novembre 2018 qui ajoute explicitement les terrains familiaux prévus au schéma à la compétence gens du voyage
- Préciser que la compétence GEMAPI comprend une compétence facultative «animation et concertation».
- Mettre à jour la liste des Espaces Naturels Sensibles en supprimant ceux qui ne pouvaient prétendre à une labellisation

**Décision** : acceptée à l'unanimité

- ✓ SIVU Gymnase collège Le Guillon : retrait de la commune de Saint Sulpice des Rivoires

Par délibération en date du 12 avril 2018, la commune de Saint Sulpice des Rivoires a demandé son retrait du SIVU car elle n'a plus d'élèves scolarisés dans le collège depuis la refonte de la carte scolaire en 2012/2013. Les élèves sont rattachés au collège de CHIRENS.

Le SIVU a approuvé cette demande, par délibération, en date du 27 novembre 2018. Les communes membres ont 3 mois pour délibérer sur cette décision et la faire connaître au SIVU.

**Décision** : acceptée à l'unanimité

- ✓ SIVU Gymnase collège Le Guillon : désignation représentant

A la suite du déménagement de Mme GARCIA et par voie de conséquence de sa démission du conseil municipal, il convient de nommer un nouveau représentant suppléant au sein du SIVU.

Il est proposé la nomination de : Patrice MORTREUIL

**Décision** : acceptée à l'unanimité

- ✓ SIVU Incendie : information sur le schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

L'arrêté préfectoral 38-2018-07-16-006 du 16 juillet 2018 valide et approuve le règlement départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Ce dernier prévoit en son chapitre 15 la réalisation d'un schéma communal ou intercommunal de DECI.

Ce schéma doit permettre d'identifier les risques du territoire et de dimensionner les capacités du réseau d'eau pour répondre en cas d'incendie. Les normes demandées actuellement pour les poteaux incendie

seront ainsi adaptées à chaque secteur en fonction du risque repéré et non plus uniques. Certains poteaux avec des caractéristiques qui les rendaient non conformes vont redevenir opérationnels. Cette prestation ne comprend pas la vérification des poteaux incendie.

Dans ce cadre, le SIVU Incendie de la Valdaine a consulté pour faire réaliser cette mission à l'échelle du bassin de vie. Le coût de cette prestation, réalisée par un cabinet d'étude spécialisée, sera intégré à la participation annuelle des communes au SIVU en 2019.

Après le retour des propositions et l'avis des communes, la mission sera commandée afin d'être effectuée avant l'été 2019.

## **POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER**

### ✓ *Administratif*

#### ✓ Reprise de concessions constatées en état d'abandon

Monsieur le Maire, rappelle qu'une commune a la possibilité de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon. Ce dispositif est prévu par le Code Général des Collectivité Territoriales aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23.

En effet, si par négligence du concessionnaire ou de ses successeurs, par la disparition de sa famille, il arrive que le terrain concédé revête un aspect lamentable et indécent qui donne au cimetière un aspect de ruine, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain.

Une telle procédure de reprise des concessions a été engagée dans le Cimetière de St Geoire en Valdaine le 20/02/2014 et vise 20 concessions.

En effet, l'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées et publicité a été largement effectuée.

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien,

Les concessions en état d'abandon seront reprises par la commune,

**Décision** : acceptée à l'unanimité

### ✓ *Finances*

#### ✓ Budget – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 341 681 € (25% x 1 366 727 €)

À savoir :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 35 000 €
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 50 000 €
- Chapitre 23 (immobilisations en cours) : 256 681 €

**Décision** : acceptée à l'unanimité

## POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ SEDI : Renforcement poste « Les Perrins »

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité des travaux de renforcement poste « LES PERRINS ».

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient TTC de l'opération estimé à : 19 143 €

Montant total des financements externes : 15 922 €

Frais de maîtrise d'ouvrage : 182 €

La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à : 3 039 €

**Décision** : acceptée à l'unanimité

## POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

✓ Commission Urbanisme du 22 janvier 2019

### CERTIFICATS D'URBANISME

#### **CUa 38 386 18 20089 – réceptionné le 11 décembre 2018**

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : rue du 8 mai 1945

**Objet : Succession Zullian**

Section (s) / Parcelle (s) : AW 142 – AW 143

Zonage : Ub

#### **CUb 38 386 19 20001 – réceptionné le 14 janvier 2019**

Demandeur : Dominique Argoud

Adresse du terrain : route du Petit Consuoz

**Objet : Construction d'une maison individuelle de 100m<sup>2</sup> sur une parcelle de 1 500m<sup>2</sup>**

Section (s) / Parcelle (s) : AV 117

Zonage : Ne et Ab1

**Instruction en cours**

#### **CUa 38 386 19 20002 – réceptionné le 14 janvier 2019**

Demandeur : Me Didier Hermann

Adresse du terrain : route des Rieux

**Objet : Vente Consorts Bourgarit / Corjon**

Section (s) / Parcelle (s) : AN 135

Zonage : N - emplacement réservé n° 3 au PLU

#### **CUa 38 386 19 20003 – réceptionné le 16 janvier 2019**

Demandeur : M<sup>e</sup> Emmanuel Perrot

Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie

**Objet : Vente Consorts Louvat / Ziane**

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 229

Zonage : Ub

### DECLARATIONS PREALABLES

#### **DP 038 386 18 20053 – Réceptionné le 10 septembre 2018**

Demandeur : Mickaël Lechat

Adresse du terrain : impasse du Haut Boyet

**Objet : ravalement des façades**

Section (s) / Parcelle (s) : AH 258

Zonage : Ubb2

*Demande de pièces complémentaires sollicitées par l'architecte des bâtiments de France.*

✂ **Dossier sera rejeté le 23.01.2019 si non présentation des pièces complémentaires**

**DP 038 386 18 20066 – Récépissé le 16 novembre 2018**

*Demandeur : Christian Corjon*  
*Adresse du terrain : route des Rieux*  
**Objet : réfection de la toiture**  
*Section (s) / Parcelle (s) : AN 108*  
*Zonage : Uba*

**Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission**

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

**PC 038 386 18 20006 – Récépissé le 16 novembre 2018**

*Demandeur : Abdelhakim Bentara*  
*Adresse du terrain : route de St Sulpice*  
**Objet : construction d'une maison individuelle**  
*Section (s) / Parcelle (s) : AW 132*  
*Zonage : Ub*

**Avis favorable de la commission**

**PERMIS D'AMENAGER**

**PA 038 386 18 20001 – Récépissé le 26 octobre 2018**

*Demandeur : Société Plurimmo*  
*Adresse du terrain : La Fallanchère*  
**Objet : création de 8 lots**  
*Section (s) / Parcelle (s) : AW 376*  
*Zonage : Ub*

Instruction en cours ⇒ 26 février 2019

**Avis défavorable de la commission**

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

**M<sup>e</sup> Emmanuel Perrot**

*Adresse du terrain : rue Dode de la Brunerie*  
*Section (s) / Parcelle (s) : ZA 229*  
**Pas d'exercice du droit de préemption**

✓ SPR : choix du périmètre de travail

Monsieur le maire rappelle la procédure entreprise pour labelliser la commune comme Site Patrimonial Remarquable (SPR). La mission confiée au cabinet Cap'T a débuté l'été dernier et aujourd'hui, des scénarii d'étude sont proposés afin de valider les secteurs à intégrer dans le périmètre du SPR.

Après échanges et visualisation des secteurs concernés, le périmètre nommé « carte périmètre large » est retenu pour la poursuite du travail.

✓ PDIPR : recensement des chemins ruraux, classement des voiries

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis l'établissement du dernier tableau de classement des voies communales, des voies à caractère de chemin ont été mises en état de viabilité, oubliées ou abandonnées, et propose qu'il soit procédé à une mise à jour.

**Décision** : acceptée à l'unanimité

## **POLE SCOLAIRE – CULTURE**

### ✓ Points d'information du Conseil Municipal des Jeunes

Les projets préparés par les enfants sont les suivants :

- Inauguration de l'arbre de vie avec le don du sang le 6/02 à 16h30 place Chaffardière.
- Concours de fleurissement
- Loto à la résidence autonomie Plampalais
- Opération village propre
- Rédaction d'un article dans la lettre municipale sur le respect de la vitesse
- Projet d'aménagement de l'espace sport et loisirs de la Martinette ...

Une rencontre avec le CMJ de Chimilin est envisagée.

### ✓ Points d'information de la commission Culture

Le projet « Ouverture exceptionnelle » se prépare, prend forme et se déroulera du 11 au 19 mai en Valdaine.